

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1322**

commune (s) : Vénissieux

objet : Rue Paul Bert - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et lot n° 2 : espaces verts -  
Autorisation de signer les marchés

service : Direction des grands projets

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 30 novembre 2009****Décision n° B-2009-1322**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Rue Paul Bert - Réaménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) et lot n° 2 : espaces verts - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction des grands projets

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0430 en date du 3 novembre 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés pour les travaux de voirie et réseaux divers (lot n° 1), espaces verts (lot n° 2) concernant l'opération du réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 octobre 2009, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie et réseaux divers : Groupement Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne-SDC, pour un montant de 527 524,80 € HT, soit 630 919,66 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : Parcs et Sports, pour un montant de 33 652,40 € HT, soit 40 248,27 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés concernant l'opération du réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, voirie et réseaux divers : Groupement Eiffage Travaux Publics Rhône-Alpes Auvergne-SDC, pour un montant de 630 919,66 € TTC,
- lot n° 2, espaces verts : Parcs et Sports, pour un montant de 40 248,27 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0822 - opération n° 1406.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.**